

RESIDENCE / APPEL A CANDIDATURE

Education Artistique et Culturelle



Thématique : « Paysages, mémoires et territoire(s) »

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : le 15 mars 2015

Résidence de territoire en lien avec des structures sociales (EHPAD, ESAT, ...) et des accueils de loisirs

Porteur du projet

Nom de la structure : la Communauté de communes du Vouglaisien

Coordonnées : 2 basses rues BP 500 17, 86190 Vouillé

<http://www.vouglaisien.com/>

05 49 51 93 68

Responsable du projet : Eukene PERUCHA EGUREN – chargée de développement culturel

Mail : cultureccv@vouglaisien.fr

Cadre de la résidence-mission

Autour d'un véritable travail de territoire, la Communauté de communes du Vouglaisien soutenue par la Région Poitou-Charentes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles et en partenariat avec des structures sociales, des associations et des artistes locaux, souhaite sensibiliser son territoire à une démarche artistique en accueillant un artiste dans le cadre d'une résidence-mission.

Ce programme d'actions s'intègre au dispositif des Parcours d'Education Artistique et Culturelle mené par le service Culture qui a souhaité étendre le champ d'actions en travaillant en partenariat avec les services enfance/jeunesse et santé/solidarité.

Objectifs

Les objectifs communs aux trois services (culture, enfance/jeunesse, santé/solidarité) :

- Permettre l'élaboration de projets où **l'habitant est acteur de la découverte culturelle.**
- Permettre au public ciblé d'**appréhender les enjeux de la création en provoquant la rencontre** avec une démarche artistique forte.
- Contribuer à **développer l'esprit critique par le biais de la discussion, de l'échange** avec l'artiste et son œuvre.
- **Réduire les inégalités en matière d'accès à la culture** en contribuant au rapprochement entre les habitants et le monde de l'art.
- **Favoriser les liens intergénérationnels et la mixité sociale** autour du projet pour permettre une appropriation collective du fait artistique.
- Contribuer par la co-construction à **familiariser les personnes relais avec la notion de démarche de projet.**

Déroulement et conditions de réalisation

La Résidence comportera deux phases.

Durant la **première phase**, entre le mois de juin et juillet, l'artiste partira à la rencontre des personnes relais, des équipes professionnelles afin de les sensibiliser à son univers artistique. Ces rencontres donneront lieu à des temps de co-construction pour les structures qui le souhaitent. Ensemble, l'artiste et les structures intéressées commenceront à élaborer des projets adaptés aux lieux et aux envies.

La **seconde phase** débutera à la rentrée scolaire 2015 et sera celle du déploiement des actions sous forme d'ateliers, d'échanges, ...

Cette résidence demande **une pleine disponibilité de l'artiste durant 8 mois** au cours de laquelle, il ne sera sollicité que durant 6 mois. Le temps d'intervention est de 50h par mois auprès des structures.

L'artiste pourra, sur le temps restant, se consacrer à son travail personnel de création. Cependant, il est important de souligner que **ce type de résidence n'est pas à confondre avec une résidence de création.**

Artiste recherché

Il devra répondre à des **qualités artistiques professionnelles** et faire preuve **d'une grande adaptabilité aux divers publics** : enfants, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap mental léger.

Il sera demandé à l'artiste de s'engager dans **l'expérimentation de formes de médiation** vers des publics multiples (ex : EHPAD, ESAT, accueil de loisirs, pratiques amateurs, ...) tout en tenant compte de la spécificité du territoire rural. Une expérience forte de médiation artistique sera également demandée.

Aucun champ disciplinaire n'a été retenu afin de permettre le développement une démarche pluridisciplinaire (ex : arts plastiques, photographie, vidéo, installation, ...)

L'artiste questionnera son univers artistique en rapport avec la thématique de la Résidence : **« Paysages, mémoires et territoire(s) »**.

Il n'est pas demandé à l'artiste une production finale ou une commande particulière. Cette Résidence s'adresse aux artistes français et internationaux parlant français pour une meilleure communication avec tous les publics. Il devra disposer d'un véhicule personnel.

Lieu

Le déploiement des actions aura lieu sur l'ensemble du territoire vouglaisien et les actions devront se dérouler au sein des structures intéressées par le projet. Un espace personnel sera disponible à l'artiste dans son logement au château d'Ayron comme bureau de travail et atelier.

Dates et durée de la Résidence

6 mois d'intervention répartis sur 8 mois

De juin 2015 à janvier 2016

Conditions financières et d'hébergement

L'artiste sera accueilli dans un gîte communal au château d'Ayron et disposera d'un petit appartement meublé avec cuisine équipée, d'une chambre et d'un atelier. Une grande salle sera mise à sa disposition dans le château pour des ateliers ou des temps de création personnelle.

Gîte du château d'Ayron :



L'artiste sera rémunéré à hauteur de 55€ par heure pour les 50 heures d'intervention prévues par mois durant six mois, à savoir 16 500€.

Il ne sera pas salarié par la Communauté de communes et devra donc nous présenter une facture à l'issue de ses interventions.

Il disposera d'un véhicule personnel assuré et d'un permis de conduire valide. Une enveloppe forfaitaire sera réservée aux défraiements des déplacements dans le territoire. Deux allers-retours de son domicile au territoire de résidence seront en outre pris en charge (excepté pour les artistes internationaux- un seul voyage), en prenant comme référence le barème fiscal défini par l'URSAFF à savoir 0.408 euro/km pour les voitures. Ce barème sera appliqué quels que soient la puissance du véhicule, le carburant utilisé et la distance parcourue.

Cadre juridique

Une convention de Résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté de communes du Vouglaisien, coordinateur de la résidence, et l'artiste accueilli(e) sera signée avant le début de la résidence.

Dossier de candidature

Les documents à joindre :

- Votre CV en précisant votre parcours artistique ainsi que vos expériences de médiation (renseigner les publics)
- Une lettre de motivation mentionnant vos attentes, les raisons de votre demande de résidence
- Le questionnaire à remplir (annexe 1)
- Une attestation d'engagement pour la durée de la résidence

La clôture de l'appel à candidature est fixée au dimanche 15 mars 2015.

Sélection des dossiers de candidature

Mardi 31 mars 2015 : présentation des candidatures au jury (composé de membres de la DRAC, de la Région Poitou-Charentes, d'élus de la Communauté de communes)

5 propositions de candidatures seront retenues

Mardi 7 avril 2015 : les 5 artistes retenus seront invités à venir présenter leur projet à la Communauté de communes du Vouglaisien. A l'issue de cette rencontre, un artiste sera sélectionné.

ANNEXE 1 / Questionnaire à remplir



Thématique : « Paysages, mémoires et territoire(s) »

Pour remplir ce questionnaire, nous vous demandons de vous projeter dans la construction de cette Résidence. Ne connaissant ni le territoire ni les interlocuteurs des structures, les réponses nous permettront d'évaluer votre capacité d'adaptation aux publics, à tisser des liens entre votre création et la thématique. L'ensemble des réponses ne constitue en aucun cas un pré-projet. La Résidence se construira au fur et à mesure en co-construction avec les structures sociales.

- 1- Quels liens pouvez-vous faire entre votre univers artistique et le thème de la Résidence : Paysages, mémoires et territoire(s) ?
- 2- La médiation et la diffusion constituent la part essentielle de cette Résidence. Quelles propositions pouvez-vous faire de formes de diffusion de votre propre création dans le territoire ? (exposition, conférence, ...)
- 3- Quels types, modes, formes de médiation, de transmission, d'ateliers pouvez-vous proposer pour ces différentes structures (toujours en lien avec votre démarche de création) :
 - a. EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
 - b. ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
 - c. Accueil de Loisirs
- 4- Proposez des interactions entre ces structures ?
- 5- Quelles possibilités de mise en valeur envisagez-vous à l'issue de la Résidence ? (réalisation d'un livret, exposition, création collective, ...)